



**TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION
DU PROJET DE MINI RESEAUX
HYDROELECTRIQUES POUR
L'ELECTRIFICATION RURALE AU CONGO-
BRAZZAVILLE**

Table des matières

I. Introduction	2
II. Information générale sur le projet	2
III. Objet de l'examen à mi-parcours	3
IV. Portée et objectifs de l'évaluation	5
1. Objectif général	5
2. Objectifs spécifiques	5
V. Approche et Méthodologie	5
VI. Portée détaillée de l'examen à mi-parcours	6
1. Stratégie de projet	7
2. Progrès vers la réalisation des résultats	8
3. Mise en œuvre des projets et gestion réactive	9
4. Durabilité	11
VII. DOCUMENTS A PRODUIRE	13
VIII. Calendrier	13
IX. Composition de l'équipe	14
X. Modalités de paiement et spécifications	14
XI. Processus de présentation des candidatures	15

I. Introduction

Les termes de référence pour l'évaluation du projet PNUD-GEF de moyenne envergure intitulé 'Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville' (PIMS : 4685) mis en œuvre par l'Agence nationale pour l'électrification rurale (ANER) devra être réalisé d'ici le 16 février 2021. Le projet a été lancé le 29 Mai 2017 et se trouve dans sa 4^e année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Les présents termes de référence énoncent les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

II. Information générale sur le projet

Le projet de Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville est financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec les Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

L'objectif prioritaire du projet est de contribuer à la réalisation de l'objectif du Gouvernement congolais, à savoir accroître le taux d'électrification rurale (l'objectif politique de 2006 était de passer à un taux de 5 % à 50 % en 2015, mais cette cible n'a pas été atteinte) et éviter les émissions de gaz à

effet de serre en créant un environnement propice à la construction de petites centrales hydro-électriques (PCH).

Pour atteindre cet objectif, le projet mènera plusieurs activités qui produiront des extrants spécifiques. Le travail sera organisé autour de quatre composantes interdépendantes : i) Politiques et instruments permettant de minimiser les risques liés à la construction de PCH et de mini- réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelables ; ii) Chaîne d'approvisionnement technologique ; iii) Construction de mini-centrales hydrauliques ; iv) Promotion des relations publiques et des investissements.

Sur le plan collectif, ces composantes s'emploieront à mettre en place des instruments politiques fondamentaux au niveau national, appuyés par des mesures techniques, politiques, éducatives, financières pour accroître les capacités, réduire les risques et contribuer à garantir le succès de la mise en œuvre.

Ces activités contribueront à la réalisation de l'objectif du PNUD visant à élargir l'accès aux services d'énergie renouvelable en mettant en place des cadres réglementaires et institutionnels, en promouvant des transferts de technologie et en élargissant les pratiques axées sur l'énergie renouvelable.

Ce dispositif mis en place pour la réalisation du projet était sans compter l'émergence de la pandémie du COVID-19, dont les mesures prises par le Gouvernement pour sécuriser la vie des citoyens, à l'instar d'autres pays à travers le monde, et particulièrement en Afrique, n'a pas épargné la République du Congo de ces conséquences, notamment sur l'agenda de la mise en œuvre des activités du projet.

III. Objet de l'examen à mi-parcours

L'objectif est d'évaluer la mise en œuvre des activités du projet de Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville qui a démarré en 2015 et prend fin en mars 2021.

Les objectifs principaux du projet, les composantes et résultats recherchés sont les suivants :

L'**objectif du projet** est de stimuler les investissements dans les mini-réseaux alimentés par des petites et micro centrales hydroélectriques (PCH) en vue de l'électrification rurale au Congo-Brazzaville. Le projet comporte quatre composantes.

La **composante 1** s'adresse aux politiques et instruments permettant de diminuer les risques en vue de la construction de mini-réseaux alimentés par des PCH et fonctionnant à partir d'énergies renouvelables. Les résultats recherchés sont de renforcer les cadres politique et institutionnel favorables à la construction de mini-réseaux alimentés par des PCH et assurer une viabilité financière des mini-réseaux alimentés par des PCH.

La **composante 2** se focalise sur la chaîne d'approvisionnement technologique et de services. Le résultat voulu est d'établir la capacité d'offrir des solutions clefs en main et des services d'exploitation, de gestion et d'entretien de qualité pour les PCH a été développée.

La **composante 3** est dédiée au lancement des mini-réseaux fonctionnant grâce à des PCH. Le résultat souhaité est que la confiance soit améliorée dans la viabilité technique et financière de l'électrification rurale fonctionnant grâce à des PCH.

La **composante 4** promeut l'investissement et établit des relations publiques. Le résultat recherché est d'avoir une sensibilisation accrue au potentiel des mini-réseaux alimentés par des PCH et au climat d'investissement

Suite à la pandémie de la Covid-19 que connaît le pays depuis le mois mars, période où le pays a enregistré le premier cas contaminé par le virus, à la date du 25 juin le pays enregistre 1 224 cas confirmés, 40 morts

En effet, la pandémie de COVID-19 est bien plus qu'une crise sanitaire car elle affecte les sociétés et les économies à la base, détruisant des vies et des moyens de subsistance et érodant les bases des efforts engagés pour mettre fin à la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Le gouvernement a pris des mesures visant à lutter contre la pandémie. On compte parmi elles la mise en place d'un Comité interministériel de riposte ; le confinement systématique du pays avec fermeture des frontières terrestres et aériennes ; fermeture des commerces et de tous les milieux publics, etc.

Le STREPE du 21 juin publie le pique atteint par le pays avec les spécifications suivantes : Total 1 087 ; derniers 6 jrs 204, cas actifs 594, local 1 042 et importés 45 ; total : 456 pour un total de 37 décès, soit 10 décès les 6 derniers jours.

Le Système des Nations Unies a Congo sous le leadership du PNUD a pris l'initiative d'accompagner le Gouvernement du Congo dans la réalisation de l'évaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie du Covid-19 dans le but d'identifier d'une part les actions à mettre en place pour atténuer les impacts immédiats des mesures prises par les autorités pour lutter contre la propagation de la pandémie et d'autre part les réformes et autres mesures propres à favoriser le relèvement post-covid-19, y compris la préparation du pays à d'autres pandémies du genre susceptibles de se produire à l'avenir, en harmonie avec la poursuite des ODD. Cette étude s'articule sur les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'économie forestière, environnement, hydrocarbures et industries extractives, commerce et services, santé et éducation, secteurs les plus exposés aux risques. Cette évaluation qui s'inscrit dans ce cadre global se propose ainsi de mener un exercice prospectif pertinent au Congo afin d'approfondir l'analyse sur les questions comme la production des entreprises, la demande des ménages, la consommation et en lien avec les secteurs de la santé et l'emploi. Il est aussi nécessaire de mettre en exergue les secteurs et services sociaux susceptibles d'être.

IV. Portée et objectifs de l'évaluation

1. Objectif général

La présente évaluation a pour objectif de fournir aux partenaires du programme, i.e. le PNUD, le FEM, l'Agence Nationale d'Electrification Rurale (ANER), l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL), le Fonds national de développement du secteur de l'électricité (FDSEL), la Société Nationale d'Électricité (SNE), Ministère des Mines, Energie et Hydraulique (MMEH), Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement, les autorités locales des informations d'appréciation des réalisations du projet, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques ainsi que des recommandations pour l'orientation à prendre pour l'atteinte des résultats attendus et la consolidation et la pérennisation des acquis du programme.

2. Objectifs spécifiques

- (1). Apprécier la pertinence des actions et les progrès sur la voie de réalisation des résultats depuis le démarrage du programme en 2017 ;
- (2). Analyser la pertinence des actions par rapport aux priorités dans le domaine de la promotion d'un cadre de coopération, de coordination et de pilotage du développement régional ;
- (3). Formuler des recommandations en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet et maximiser l'atteinte des résultats envisagés d'ici 2021.

V. Approche et Méthodologie

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe chargée de l'examen examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'examen à mi-parcours.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours du projet doit suivre une approche collaborative et participative afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'examen à mi-parcours avec succès. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres (liste) : organismes d'exécution, hauts fonctionnaires et responsables des équipes de travail/d'activités, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc. En outre, l'équipe chargée de l'examen à mi-

parcours doit conduire des missions sur le terrain à (lieu), notamment sur les sites du projet suivants (liste : site de Zanaga).

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 11 mars 2020, le COVID-19 en tant que pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s'est rapidement propagé dans toutes les régions du monde. Les voyages sont limités depuis le 15 mars 2020 y compris en direction de la République du Congo. S'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou à l'intérieur du pays pour l'examen à mi-parcours, l'équipe de consultants chargés de l'évaluation devra élaborer une méthodologie et une approche qui en tiennent compte. Cela peut nécessiter l'utilisation de méthodes d'entrevue à distance, des examens documentaires approfondis, une analyse des données, des enquêtes et des questionnaires d'évaluation. Ces approches et méthodologies devront être détaillées dans le rapport initial et convenues avec les commanditaires.

Si une collecte de données / mission sur le terrain n'est pas possible, des entretiens à distance peuvent être entrepris par téléphone ou en ligne (skype, zoom, whatsapp, etc.). Si la totalité ou une partie de l'examen à mi-parcours doit être effectuée virtuellement, il convient de prendre en considération la disponibilité, la capacité et la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance et les contraintes que cela peut imposer à l'examen à mi-parcours. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport final de la revue à mi-parcours.

Le consultant international travaillera à distance avec le soutien de l'évaluateur national sur le terrain si celui-ci ne dispose pas de danger/ risque à exécuter les activités et de voyager. Aucun acteur, consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité demeure prioritaire.

Une courte mission de validation sera envisagée si le Congo confirme qu'il n'y a aucun risque de danger sanitaire pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et les communautés. Ceci pourrait donc être rajouté dans le calendrier de l'examen à mi-parcours. Aussi, le consultant national appuiera le consultant international pour entreprendre des activités de la revue à mi-parcours et les entretiens.

VI. Portée détaillée de l'examen à mi-parcours

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après conformément aux *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

En complément aux directives du GEF en matière d'évaluation à mi parcours des projets et en rapport avec la pandémie du COVID 19, l'équipe d'évaluation du projet veillera :

- A. Au cours de la phase préparatoire de la mission d'évaluation, de s'informer du niveau d'évolution de la pandémie au Congo et des dispositions sanitaires mises en place par les autorités nationales pour la protection des populations

- B. Au cours la mise en œuvre de la mission d'évaluation, de s'assurer et d'observer scrupuleusement le respect des mesures barrières en vigueur édictées par les autorités nationales sanitaires et politiques du pays de la mission
- C. En période post-mission, formuler des recommandations sur la prise en compte des mesures et dispositions qui doivent s'imposer en rapport avec le COVID-19 pour la poursuite des activités du projet

1. Stratégie de projet

Conception de projet :

- Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet.
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
- Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s'il s'agit de projets multi-pays) ?
- Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
- Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d'autres instructions.
- Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

- Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
- Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
- Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
- S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

2. Progrès vers la réalisation des résultats

Analyse de progrès vers les réalisations :

- Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégie de projet	Indicateur ¹	Niveau de référence ²	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ³	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ⁴	Évaluation obtenue ⁵	Justification de l'évaluation
Objectif :	Indicateur (si applicable):							
Réalisation 1 :	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
Réalisation 2 :	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
Etc.								

Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
----------------	--------------------------------	------------------------------------

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.

¹ Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

² Remplir à l'aide des données du Document de projet

³ Le cas échéant

⁴ Indiquer par code de couleur uniquement

⁵ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

- Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
- En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

3. Mise en œuvre des projets et gestion réactive

Mécanismes de gestion :

- Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

- Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
- Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.
- Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

- Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
- Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.
- Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
- Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?

- Etudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

- Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
- Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?
- Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Impact sociale et environnementale (sauvegardes)

- Valider les risques identifiés dans le SESP le plus récent du projet, et les notations de ces risques; des révisions sont-elles nécessaires?
- Résumer et évaluer les révisions apportées depuis l'approbation du projet / l'approbation du conseil du FEM (le cas échéant) pour:
 - La catégorisation globale des sauvegardes risques liés au projet.
 - Les types de risques identifiés (dans le SESP).
 - Les notes de risque individuelles (dans le SESP).
- Décrire et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale du projet, comme indiqué dans le SESP soumis lors de l'approbation / approbation au Conseil du FEM (et préparé pendant la mise en œuvre, le cas échéant), y compris toute révision de ces mesures. Ces mesures de gestion peuvent inclure des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ou d'autres plans de gestion, mais peuvent également inclure des aspects de la conception du projet; se référer à la question 6 du modèle SESP pour un résumé des mesures de gestion identifiées.

Un projet donné doit être évalué par rapport à la version de la politique de sauvegarde du PNUD qui était en vigueur au moment de l'approbation du projet.

Communication de données :

- Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
- Evaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
- Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

- Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-il dans le cadre

de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?

- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
- Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi-page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

4. Durabilité

- Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
- En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

- Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?

Conclusions et recommandations

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.⁶

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'examen à mi-parcours. Voir l'annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du projet de mini-réseaux hydro-électriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville (PIMS 4685)

Evaluation	Evaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Evaluation de la réalisation de l'objectif : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Etc.	
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	(sur une échelle à 6 niveaux)	
Durabilité	(sur une échelle de 4 points)	

⁶ Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport.

VII. Documents à produire

#	Documents à produire	Description	Délais
1	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 1 semaine après la signature du contrat et au plus tard 1 semaine avant la mission pour l'examen à mi-parcours
2	Présentation	Premières conclusions	Fin de la mission pour l'examen à mi-parcours 3 semaines après la signature du contrat
3	Projet de Rapport final	Rapport complet avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours
4	Rapport final *	Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport

VIII. Calendrier

La durée de la mission est de 30 jours incluant les délais de revue et d'approbation le rapport initial, projet d rapport d'évaluation, rapport d'évaluation finale et la présentation Power Point.

Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

CALENDRIER	ACTIVITÉ
2 jours	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
4 jours	Examen des documents et préparation du Rapport initial d'examen à mi-parcours
3 jours	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l'examen à mi-parcours
7 jours	Mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain

1 jour	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours
7 jours	Préparation du projet de rapport
2 jours	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d'examen à mi-parcours
2 jours	Préparation et publication d'une réponse de la direction
1 jour	(Facultatif) organisation d'un atelier avec les parties prenantes (pas obligatoire pour l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours)
30 ^{ème} jour	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

IX. Composition de l'équipe

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l'examen à mi-parcours - un chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans la région de l'Afrique) et un expert national, provenant de la République du Congo dans lequel le projet est mis en œuvre. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les consultants seront sélectionnés de manière que l'équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants :

- Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) en droit, en administration publique, ou sciences politiques, en relations internationales ou discipline connexe ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la gestion ou évaluation des projets dans le secteur de l'énergie propre, hydro dans la région ;
- Une solide expérience dans la conduite des évaluations de projets GEF dans le domaine des mini-réseaux en développement de projet publics et privés est un avantage ;
- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
- Une bonne connaissance de la région de l'Afrique Central et de la République du Congo un atout ;
- Une expérience avec le système des Nations Unies et le PNUD en particulier est un atout ;
- Parfaite maîtrise du Français ; une bonne connaissance de l'anglais est un atout.
- Bonne expérience dans la conduite de mission similaire

X. Modalités de paiement et spécifications

Versement de 10% du paiement après approbation du rapport d'initiation définitif d'examen à mi-parcours 30% après la présentation du projet de rapport d'examen à mi-parcours 60% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours

Conformément aux règles financières du PNUD, s'il est déterminé par le PNUD et / ou le consultant qu'un produit livrable ou un service ne peut pas être achevé de manière satisfaisante en raison de l'impact de COVID-19 et des limites de l'évaluation, ce produit livrable ou ce service ne sera pas payé ou sera partiellement payé.

En raison de la situation actuelle de COVID-19 et de ses implications, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps pour le produit livrable mais n'a pas pu terminer dans des circonstances indépendantes de sa volonté.

XI. Processus de présentation des candidatures

Processus recommandé de présentation des propositions :

- a) **Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et la disponibilité** à l'aide du [modèle](#)⁷ fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#)⁸);
- c) **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (1 page au maximum)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d'avion, indemnités journalières, etc.), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d'intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés au plus le 0 juillet 2020 à 17h30, heure de Brazzaville, par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : procurement.cg@undp.org. L'objet du courriel devra indiquer : «Consultant pour l'examen à mi-parcours (Projet de développement de mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification en milieu rurale en République du Congo)». Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation des propositions : seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l'évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la

⁷

<https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

⁸ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours

1. Fiche d'identité du projet (FIP)
2. Plan d'initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d'initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d'audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours (*indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d'intervention de ce projet*)
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet
13. Rapport d'étape de l'étude des impacts socio-économique du COVID-19

Les documents suivants seront aussi disponibles :

14. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
15. Documents programmatiques de pays du PNUD
16. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du (*titre du projet*) et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)
17. Carte indiquant le lieu du projet

Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d'examen à mi-parcours⁹

- i. Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)

⁹ Le rapport ne devra pas excéder 40 pages au total (sans compter les annexes).

- Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
 - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF
 - Echéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
 - Région et pays concernés par le projet
 - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
 - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
 - Membres de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
 - Remerciements
- ii.** Table des matières
- iii.** Acronymes et abréviations
- 1.** Résumé (3-5 pages)
- Tableau d'informations relatives au projet
 - Description du projet (succincte)
 - Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
 - Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
 - Résumé concis des conclusions
 - Tableau de synthèse des recommandations
- 2.** Introduction (2-3 pages)
- Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
 - Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours
 - Structure du rapport d'examen à mi-parcours
- 3.** Description du projet et contexte (3-5 pages)
- Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
 - Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
 - Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
 - Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.

- Calendrier et grandes étapes du projet
- Principales parties prenantes : liste récapitulative

4. Résultats (12-14 pages)

4.1 Stratégie du projet

- Conception du projet
- Cadre de résultats/cadre logique

4.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

- Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
- Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet

4.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive

- Dispositions relatives à la gestion
- Planification des activités
- Financement et cofinancement
- Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
- Participation des parties prenantes
- Standard environnementale et sociale
- Communication de données
- Communication

4.4 Durabilité

- Risques financiers pour la durabilité
- Risques socio-économiques pour la durabilité
- Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
- Risques environnementaux pour la durabilité

5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)

5.1 Conclusions

- Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet

5.2 Recommandations

- Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
- Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs

6. Annexes

- Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)
- Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
- Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
- Echelles d'évaluation
- Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours
- Liste des personnes interviewées
- Liste des documents examinés
- Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)
- Formulaire du Code de conduite du GENU signé
- Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l'efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.*)

Mandat - ANNEXE C : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?			
(Intégrer les questions d'évaluation)	(relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les	(Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet,	(Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du

	activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l'atténuation des risques etc.)	partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l'examen à mi-parcours, etc.)	projet, entretien avec les parties prenantes, etc.)
Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?			
Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?			
Risques sanitaires : de quelle manière la pandémie de la COVID 19 a-t-elle impacté les activités de mise en œuvre du projet			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?			

Mandat - ANNEXE D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (*Lieu*) le _____ (*Date*)

Signature: _____

évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours¹⁰

¹⁰ www.undp.org/unegcodeofconduct

Mandat - ANNEX E : Evaluation de l'examen mi-parcours

Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive : (une seule évaluation globale)		
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
---	--------------------------	---

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

Mandat - ANNEXE F : Formulaire d'approbation du Rapport d'examen à mi-parcours

(A remplir par l'Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final)

<p>Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :</p> <p>Unité mandatrice</p> <p>Nom : _____</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p> <p>Conseiller technique régional du PNUD -GEF</p> <p>Nom : _____</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p>
